



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Service de l'Urbanisme et du patrimoine immobilier
Contact : Secrétariat du service
Email: batisses@suessem.lu
Téléphone: (+352) 59 30 75 - 669

AVIS AU PUBLIC

Objet: projet d'aménagement particulier
Réf. communale : PAP-NQ 2020-10
Réf. ministérielle : 20233/39C
Loi applicable : loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – art. 30

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Sanem a l'honneur de porter à la connaissance du public que le Ministre de l'Intérieur a approuvé en date du 28 juillet 2026, la délibération de la séance du Conseil communal de la Commune de Sanem du 23 avril 2026 portant adoption du projet d'aménagement particulier PAP-NQ 2020-10 - Grand-Rue.

Objet: PAP-NQ 2020-10 - Grand-Rue
la construction de 8 maisons unifamiliales, 2 maisons bi-familiales et une résidence

Le détail du projet d'aménagement particulier peut être consulté dans le raider virtuel de la commune ou à la mairie de la Commune de Sanem.

Le projet d'aménagement particulier, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune, cette publication étant effectuée conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée.

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,

Simone Asselborn-Bintz

Steve Gierenz, échevin